

PROJET EDUCATIF

(D'après le décret du n° 2002-885 du 3 mai 2002)

A – Saint Etienne les Orgues

B – L'Organisateur

C – Principes et Objectifs de l'action éducative

D – Descriptif des différents Accueils de Loisirs

E – Organisation de la vie collective

F - Mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement des différents Accueils de Loisirs

L'élaboration d'un projet éducatif global qui concerne les enfants et jeunes de 4 à 17 ans s'est imposée comme une évidence pour tenter ensemble d'élaborer les actions permettant d'aller plus loin et de tendre vers les exigences d'excellence auxquelles nous sommes attachés. L'élaboration d'un tel document correspond aussi à la volonté de construire « demain », en sachant s'adapter aux nouveaux besoins en termes d'éducation. Un projet éducatif est enfin la formalisation d'un cadre au sein duquel les acteurs intervenant sur le territoire communal s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon complémentaire, cohérente et coordonnée, dans le respect des compétences de chacun. En ce sens, le Projet Educatif Communal est le cadre de référence à partir duquel les projets des différents acteurs éducatifs de la Ville sont établis et partagés afin de servir encore mieux les intérêts des adultes en devenir.

« L'éducation ne se borne pas à l'enfance et l'adolescence. L'enseignement ne se limite pas à l'école. Toute notre vie, notre milieu est notre éducation. » Paul Valéry

A - Saint-Etienne-les-Orgues : Un territoire de vie au naturel.

- Commune du département des Alpes de Haute Provence
- Chef lieu de canton de l'arrondissement de Forcalquier
- Peuplée d'environ 1 300 habitants
- Commune rurale entourée de villages de petite taille (Cruis, Mallefougasse, Montlaux, Fontienne, Revest-Saint-Martin, ...)
- La Commune de Saint-Etienne-les-Orgues offre quelques services : commerces, école primaire, poste, centre de secours, médecins, pharmacie, gendarmerie, banque, médiathèque, piscine, artisans d'arts, ...

L'atout principal est la présence de la Montagne de Lure qui offre un cadre de vie sain et naturel.

Le principal handicap est le manque de commerces, l'éloignement de la ville et le peu d'attractivité pour favoriser l'accueil de familles ayant des enfants pour pérenniser nos écoles.

B – L'organisateur : La Municipalité

- 1. La commune est le premier échelon de l'organisation démocratique française :** A ce titre elle est particulièrement concernée par tout ce qui permet aux jeunes générations de se préparer à l'exercice de cette citoyenneté : la connaissance de la commune (de son histoire, de son patrimoine), de la transmission des valeurs qui fondent notre république, le sens des responsabilités au plan individuel et au plan collectif, la participation à des actions collectives, la valorisation du patrimoine naturel, intellectuel, artistique ou bâti légué par les précédentes générations.
- 2. La commune est le premier territoire de vie quotidienne des familles :** Même si la vie professionnelle et la vie sociale conduisent de plus en plus les populations à traverser de multiples territoires de vie, s'agissant de la vie familiale, l'ensemble constitué par le domicile, l'école fréquentée et les services publics de proximité dessine un territoire de vie privilégié. La commune a donc le devoir de veiller au « bien vivre ensemble » sur ce territoire et de répondre aux besoins des enfants, des adolescents et de leurs parents.
- 3. La commune est enfin l'interlocuteur privilégié des autres acteurs éducatifs :** C'est auprès de la commune que se tournent tous ces acteurs pour discuter de leurs projets ; solliciter les soutiens qu'appelle leur action, partager des difficultés. L'ensemble de ces évolutions aboutit à ce que les communes ne se contentent plus seulement de soutenir les initiatives et les actions des autres acteurs.

Tout en respectant les prérogatives de chacun, parents, écoles, associations, elle doit construire et affirmer sa légitimité :

- A ouvrir un espace public de débat autour des questions éducatives
- A mettre en œuvre les actions nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins éducatifs et sociaux
- A favoriser les coopérations entre les différents acteurs

Pour conclure la municipalité, désireuse de vouloir participer au développement et à l'éducation des enfants et des jeunes de son village, organise les activités sous forme d'accueil de loisirs et d'événements annuels coopératifs.

C – L'action éducative

La municipalité a mis en place un système d'accueil pour les enfants de 4 à 17 ans. Cet accueil se fait sous forme d'accueil de loisirs tout au long de l'année de manière à mettre en place une qualité éducative dans ses actions.

1/Principes éducatifs :

- **L'Éducation Populaire** selon Condorcet est l'art de s'éduquer par soi-même avec d'autres. Elle est à la fois une méthode éducative active et un état d'esprit de responsabilité et de générosité qui donnent du sens à notre vision du monde. Elle s'inscrit dans le **principe républicain de la laïcité sans discrimination raciale et sans distinction de religion, de sexe, d'âge et de condition sociales.**

- Les activités proposées associent tous les enfants ; elles s'inscrivent dans le cadre de **la convention internationale des droits de l'enfant et de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances**, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- Nos enfants aujourd'hui seront les citoyens de demain, il importe de leur donner les moyens **de penser par eux-mêmes et de développer leur esprit critique** au sein de leur environnement pour assurer leur émancipation.

- Chaque enfant a besoin d'un temps qui lui est propre. Une attention particulière est portée sur **les rythmes, les lieux et les temps de vie.**

- Assurer **la sécurité et le bien-être** des publics est toujours une priorité dans toutes les propositions d'activités.

Les objectifs poursuivis sont partagés avec le projet d'école et s'appuie sur l'expérience de l'équipe d'animation par rapport aux enfants du village.

2/ Nos objectifs

L'équipe éducative a plusieurs missions :

-Identifier et mobiliser les ressources éducatives du territoire autour d'un projet commun centré sur les enfants et leurs besoins.

-Garantir la continuité des interventions, la complémentarité et la cohérence éducative des actions pour les enfants, mises en œuvre par les différents acteurs de la vie éducative (enseignants, agents, associations, collectivités, familles).

-Assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant (organisation des activités, lieux , intervenants, coûts , transports....) en mobilisant toutes les ressources du territoire.

-S'assurer ensemble, que les activités proposées aux enfants garantissent leur sécurité et bien-être, sont adaptées à leur âge et respectent leur rythme de vie.

- Favoriser, dans la mesure du possible, l'égal accès de tous les enfants à des loisirs éducatifs et des animations ludiques de qualité

Encourager la socialisation et la solidarité :

Notre objectif est de permettre à l'enfant de trouver sa place dans un groupe et de lui apprendre à vivre avec les autres. Il faut l'aider à devenir un individu capable d'affronter les situations du quotidien, de vivre la réalité, d'être lucide par rapport à tout cela. Nous l'accompagnerons dans le développement de son esprit critique :

Pour cela, il faudra favoriser l'esprit de groupe en menant des projets communs

Il est capital de mettre l'enfant en confiance, de le valoriser, de le rassurer pour que sa place se fasse naturellement, qu'il devienne un individu à part entière et qu'il ait un rôle essentiel dans le groupe.

Apprendre à se connaître comme un individu à part entière, permet de respecter les différences et de s'enrichir des particularités de chacun.

Inciter la découverte, la nouveauté, l'expérimentation :

Notre but est de faire découvrir et pratiquer de nouvelles activités aux enfants tout en répondant à leurs besoins et leurs envies en favorisant l'aventure collective mais en privilégiant aussi l'épanouissement individuel. Nous voulons différencier l'activité qui est factrice de développement à la simple occupation. Pour cela, nous mettrons en avant des sports ou des activités que les enfants ne pratiquent pas forcément ou ne connaissent pas ou peu. Outre l'intérêt de pratiquer une activité physique, artistique, culturelle ou motrice, c'est les amener à s'initier à de nouvelles pratiques et peut-être développer un intérêt tout particulier pour un sport, un loisir. Expérimenter, découvrir, c'est aussi prendre la mesure de ce que l'on aime ou pas, cela donne la possibilité à l'enfant de mieux se connaître et de s'en servir pour faire des choix.

Privilégier le jeu, les moments ludiques :

Le jeu est fondamental pour le bien-être et le développement de tout enfant. Quand les enfants jouent, ils développent leurs habiletés, ils réfléchissent, ils résolvent des problèmes, ils s'expriment, bougent, et coopèrent. Il faut encourager l'enfant dans le choix de ses jeux toujours dans le but de prendre des initiatives, par exemple, en aménageant plusieurs espaces de jeux avec beaucoup de propositions différentes et en leur laissant à disposition pendant les temps libres. Le jeu est une façon naturelle d'apprendre et de développer la confiance en soi et c'est la meilleure façon de joindre l'utile à l'agréable. Également, il est important que l'enfant se plie aux règles du jeu, cela l'incite à comprendre ses devoirs mais l'oblige à stimuler sa logique et développer des stratégies. Il faut parfois attendre son tour, négocier avec les autres et s'entendre avec un groupe. Le jeu doit être synonyme de plaisir, l'enfant reste libre d'y prendre part ou pas.

Permettre à chacun de devenir un acteur conscient de la protection de l'environnement naturel et du Développement Durable :

Sensibiliser à l'environnement et ainsi permettre aux enfants et aux jeunes d'établir un lien avec leur environnement ;

Favoriser une meilleure compréhension des milieux qui nous entourent (milieux naturels, urbains, périurbains), et donc apporter des connaissances, qu'elles soient naturalistes, écologiques, sociales ;

Découvrir et analyser les problématiques liées à la protection de l'environnement et au développement durable ;

Développer la prise de conscience de l'action exercée par l'homme sur l'environnement ;

Tout ou partie de ces objectifs seront le fil conducteur des projets pédagogiques des différentes structures municipales accueillant les enfants et les jeunes.

Ils pourront être déclinés sur des activités de loisirs, artistiques, scientifiques et sportives.

D – Descriptif des différents Accueils de Loisirs :

(Fonctionnement, locaux, matériel, personnel)

L'accueil périscolaire:

Il fonctionne durant l'année scolaire, le matin avant l'école à partir de 7h20, sur le temps méridien et après l'école jusqu'à 18h30

Il est ouvert aux enfants scolarisés à l'école communale.

L'accueil des enfants se fait dans l'école, la cantine scolaire et la salle périscolaire se trouvant dans l'enceinte scolaire.

L'équipe d'animation dispose de petit matériel en tout genre et d'un budget pour le matériel fongible. Elle a à sa disposition du matériel scolaire pour les jeux extérieurs. Elle dispose aussi d'un minibus pour ses déplacements.

L'équipe d'animation, est coordonnée par la responsable du Service Enfance Jeunesse de la commune, Elle est composée d'un directeur, des plusieurs animateurs, et du personnel vacataire.

L'accueil Jeunes 11/17 ans:

Il fonctionne durant les temps de vacances : hiver, printemps, été et automne. Les horaires sont variables et en fonction des besoins du public accueilli.

Il est ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans et en priorité pour les jeunes de la commune.

L'accueil peut se faire à la médiathèque ou en extérieur sur les structures sportives et la piscine en été.

La salle des jeunes dispose du matériel sportif de la commune et d'un budget pour les activités.

Elle dispose aussi d'un minibus pour ses déplacements,

Un animateur/Directeur est désigné comme référant permanent de cet accueil.

Le Centre de loisirs de Printemps et d'Été :

Il fonctionne durant les deux semaines des vacances de printemps et durant les quatre premières semaines des vacances d'été.

Il est ouvert aux enfants de 4 à 11 ans et en priorité pour les enfants de la commune.

Les enfants de 3 ans pourront être accueillis à condition d'adapter cet accueil à leurs besoins particuliers.

L'accueil et les animations se font dans les locaux de l'école.

Ces locaux seront réaménagés pour que les enfants, qui fréquentent ce lieu toute l'année, se sentent en vacances.

Une réserve (petit matériel d'animation pédagogique, sportif, jeux de société...) est à la disposition de l'équipe d'animation. Elle dispose aussi d'un minibus pour ses déplacements.

L'équipe d'animation est composée d'un directeur, de plusieurs animateurs en respect avec la réglementation. Le directeur ainsi que la majorité des animateurs font partie du personnel permanent de la commune.

E – Organisation de la vie collective (respect des besoins psychologiques et physiologiques) :

Les animateurs devront prévoir des temps d'animation sur la globalité de la journée (temps calmes, accueil, repas, départ).

Il est primordial pour la qualité des animations proposées que l'enfant soit au centre de notre démarche. L'écoute, le respect, l'ambiance devrait permettre aux enfants de participer avec plaisir aux activités.

Les activités mises en place autour du temps scolaire et de cantine, seront des activités calmes et récréatives. Elles seront proposées aux enfants de façon à ne pas les solliciter de trop par rapport au temps scolaire.

Elles se feront dans un contexte veillant à leur sécurité et leur épanouissement.

Pour les jeunes, les activités seront mises en place en fonction de la volonté des jeunes.

Les adolescents bénéficient d'une autonomie leur permettant de venir et de partir à leur rythme. Une autonomie « encadrée » est aussi mise en place sur les activités extérieures.

Les plus petits feront l'objet d'une attention toute particulière.

La communication est importante. L'équipe d'animation prendra le temps de bien expliquer (ce que l'on fait, pourquoi on le fait) et écouter.

L'enfant désire être autonome, responsable. Il est important qu'il participe aussi à la vie quotidienne en aidant.

Cela fera parti de notre rôle de le stimuler, de l'encourager à faire un maximum de choses seul et de l'aider pour qu'il ne soit pas en situation d'échec.

En donnant cette possibilité à l'enfant, nous éveillerons son esprit de créativité, sa capacité d'initiative.

Il est important de lui proposer un environnement riche, stimulant, sécurisant.

L'animateur se devra d'être particulièrement « responsable » et « attentif » aux rythmes de l'enfant. Il sera prévu des activités adaptées et alternées en prenant en compte les temps de repos.

Activités spécifiques :

Les activités sportives sont organisées en respectant la réglementation en vigueur mais également en respectant les rythmes et besoins physiologiques des enfants. Elles seront adaptées à leur âge.

Des séjours courts ou de vacances pourront être proposés à condition qu'ils répondent aux objectifs éducatifs et pédagogiques.

Les directeurs devront veiller aux respects des règles et à la qualité de l'accueil des enfants.

F – Mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement des différents Centres de Loisirs :

Un responsable de service enfance jeunesse a été nommé par la municipalité afin de mener à bien sa politique en faveur de la jeunesse. Cette personne a en charge de faire vivre le service et de coordonner les différentes actions.

Cette personne sera le lien entre les structures et leurs personnels et les élus.

Une rencontre mensuelle sera effectuée entre les animateurs, les directeurs et le responsable du service.

Le Maire :

Patricia Paul